



Procès-Verbal du Comité Directeur du 23 juin 2006 à St Lunaire

Présents : Audran Yves, Bernard Patrick, Dahirel Noël, Delmas Laurent, Gueutier Pierre, Kerhoas Michel, Lavandier Bernard, Logette Jean-Claude, Rohou Jean-Yves, Tranvouez Eric, Macheras Eric, Le Deroff Jean-Yves, Nardin Bertrand, Poviac Dominique.

Excusés : Blanchard René, Blavec Jean-Pierre, Bolay Jean-Luc, Chardon Coadelot Christian, Clech Jean Hubert, Garo Gérard, Gresset Brigitte, Le Boucher Pierre, Le Fournier Armelle, Le Pen Patrick, Le Roy Gwen, Martin Annick, Perron Loïc, Priol Georges, Quillec Yvon, Trenit Cordelle Annie, Baget René, Le Brouster Dominique, Léger Yves, Philippe Gildas, Rodet Philippe.

La séance est ouverte à 19h45.

1) Approbation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 12 mai 2006 à Rennes.

Approuvé par l'ensemble des Membres du Comité Directeur présents.

2) Point par commissions.

a) Voile légère.

Dans un souci constant d'amélioration plusieurs points ont été présentés :

Remboursement par le Club organisateur de la moitié des frais d'inscription du compétiteur si la régata n'est pas courue.

Acté.

Intégrer les Laser 4.7 au Championnat de Bretagne si leur niveau de pratique est suffisant (responsabilité des Entraîneurs, de l'Encadrement et des C.D.V.).

Acté.

Statu quo pour les Benjamins Optimist.

Intégrer un classement inter série en catamaran.

Acté.

Calcul du classement des Clubs handisport en comptant les compétiteurs valides courant en Miniji et 2.4.

Acté.

Organisation d'épreuves dériveurs solitaire et double ensemble.

Acté.

Annulation des épreuves du Championnat si la température de l'air est inférieure à 5°C. (Lire également en compte rendu CRA).

Acté.

Pas d'évolution concernant FREG et le classement des Raids catamaran fait sur Excel. Michel Kerhoas se propose de soumettre le problème à Olivier Bovyn. (Lire également en compte rendu CRA).

b) Commission Régionale d'Arbitrage.

➤ Statistiques reflète des activités arbitrales saison 2006 en cours (**au 12.06.06**) :

198 (/145) CR soit : 63 (53) *arbitres différents* + 64 (/49) *différents cités* --> *activités de 127 (102) arbitres différents.* / 214

150 (/110) Épreuves : dont 49(/ 39) CR directs + 54 (/ 42) arbitres différents cités → activités de 103 (/ 81) / 161 arbitres régionaux.

Les chiffres entre parenthèse correspondent à l'état d'avancement antérieur.

Formation en cours : 5 nominations (CC-R et R-Stg) dont 1 Ju.

L Delmas s'étonne que l'on semble manquer de juges, alors que la CRA, n'a pas estimé bon de renouveler les qualifications Ju-Régional de certains CC nationaux. LJC lui rappelle qu'en ce qui le concerne il a refusé de répondre non pas à une ou deux relances, mais à au moins une dizaine de relances. Les intéressés sans activité sur une qualification régionale depuis plusieurs cycles de saisons, et refusant de répondre n'ont pas vu leur qualification régionale renouvelée (Règlement Intérieur CRA validé en comité directeur) mais ont tout de même été maintenus juges ou comité de course de club (assouplissement également vu en comité directeur).

➤ La synthèse de l'enquête CRA conduite suite aux doléances de trois entraîneurs, à l'occasion d'une régates D1 Laser (Dinard) a été remise au Président de la ligue le 1^{er} juin. Enquête close avec son accord.

La CRA avait déjà dû relancer ces entraîneurs pour obtenir leurs 1ers éléments de réponse le 9 mai (demande du 20 avril). A noter qu'il n'y a eu aucune réponse à une seconde relance quant aux éléments non abordés dans leur première réponse.

Sans ignorer l'environnement global, la CRA s'est plus particulièrement préoccupée de ce qui pouvait concerner ou être connexe à l'arbitrage.

Pour mémoire : Globalement, il se dégage d'une part un élément lié à une erreur formelle de pavillonnerie par un bénévole du bateau du comité de course ; le comité de course a tout à fait rattrapé cela par le jeu normal de pavillonnerie ("Aperçu" puis relance de procédure complète ; pavillonnerie apparemment mal perçue par les 3 entraîneurs) ; et d'autre part, des problèmes de moyens sur l'eau (nombre de bateaux sécurités, un seul bateau comité ce qui a plus que ralenti les possibilités d'enchaînements "arrivées – départs" des séries différentes).

Le volet relatif à la "volatilité" du comité de réclamation est sans objet : celui-ci était au complet avant le retour à terre des coureurs et compte tenu de la présence des parties (réclamants, réclamé), le comité de réclamation a même pu convoquer pour le début d'instruction un quart d'heure avant la butée correspondant l'heure limite de dépôt des réclamations. Aucune autre réclamation n'a ensuite été déposée.

Enfin un problème, celui de l'accès, lié essentiellement à une fermeture au niveau camping proche, pour raisons de travaux, ceci ne permettant plus, alors, d'établir un circuit correct de circulation.

Le CDV35, également mis à contribution par la CRA, a pris contact avec le club aux fins de prise de conscience des manques survenus à la régates du 09 avril et afin que les dispositions nécessaires soient prises (site concerné par la coupe de Bretagne).

L'erreur de départ n'est pas à excuser sans conditions, mais tout de même à remettre dans son contexte et à sa juste valeur compte tenu du rattrapage correct du comité de course. La non-réponse des entraîneurs sur le timing de la pavillonnerie inquiète un peu plus de la part de gens normalement "avertis" en ce domaine. Les manques (second tableau, assesseurs plus expérimentés, soins à apporter aux visées, bateaux sécu ...) ont été vus et corrigés. L'erreur est humaine, et doit être admise comme possible. Le tout est de ne pas s'en contenter, mais de remédier à ce qui peut l'être.

En conclusion: affaire qui apparaît, à ce jour, devoir être ramenée à sa juste valeur : réponses tardives et incomplètes des entraîneurs pourtant si prompts à déclarer une série de dysfonctionnement, à leur sens, et qui n'ont pourtant pas eu la correction (j'allais dire "courtoisie" mais admettons qu'à chaud on se contente de "correction"), vis à vis de leurs partenaires du jour (organisateurs, arbitres) de traiter avec eux des raisons de leurs mécontentements.

➤ La CRA se propose d'organiser un colloque régional fin novembre 2006 (a priori le samedi 25, enquête en cours), en respectant, bien sûr, son budget. Cela semble répondre à un besoin réel compte tenu du nombre de réponses reçues en 2 jours (> 40). Accord global. Au sens budget, LJC indique que si rien n'y a été imputé, à ce jour, certaines actions ont bien été conduites, mais les arbitres concernés devenus partie effective du corps arbitral requis, les charges correspondantes ont été assurées au niveau des clubs.

➤ Coupe de Bretagne 2006. Malgré deux désistements tardifs de présidents de comités, l'ensemble des besoins est couvert à ce niveau. LJC, qui sera en Normandie a donné délégation (comités et clubs informés) à la CDA 35 pour assurer la continuité sur la Coupe. LJC remercie le CDV 35 (Dominique Poviac) pour sa collaboration.

➤ FREG et Raids. Suite à une question de Patrick Bernard, LJC rappelle que malgré les relances CRA et le fait qu'il ait fourni le cahier des charges correspondant à PCB (F.F.Voile), Robert Bramouille n'a toujours pas reçu, un an après, la demande officielle du service concerné de la FFVoile. Michel Kerhoas se propose de relancer via Olivier Bovyn, lui-même organisateur de raid (utilise alors Excel) et chargé de fonction au niveau multicoques.

➤ Suite aux informations et propositions consécutives à la dernière réunion de la commission sportive Ligue, LJC fournira prochainement d'une part le texte relatif à la possibilité d'annulation de régates ($T^{\circ}\text{air} < 5^{\circ}\text{C}$) et d'autre part une actualisation de l'affichette réalisée initialement sur les problèmes de comportements de coureurs (ici : émargements par les entraîneurs, comportements agressifs en cas d'oublis de licence, identification des concurrents, etc.).

c) Commission Habitable.

Le classement des équipiers est à jour. Les résultats aux régates du Spi, de L'Obélix, et du Tresco ont été saisis.

Classement à mettre sur le site.

e) Commission Vie des Clubs.

Suite au dernier Comité Directeur et à la volonté de Bernard Lavandier de trouver des correspondants dans chaque C.D.V. quelques personnes se sont manifestées.

CDV 22 : Philippe Colinay

CDV 29 : Bernard Lavandier

CDV 56 : Gwen Le Roy

f) Commission développement.

Les nouveaux contenus de formations des E.F.V. sont proposés aux formateurs.

La Ligue a fait une commande groupée du Dvd nouvelle Ecole Française de Voile qui sera offert aux E.F.V. bretonnes.

C.Q.P.

Extrait de l'intervention de Jean-Pierre Champion.

« Les diplômes et qualifications d'encadrement délivrés par les fédérations sportives nationales constituent un patrimoine de savoir faire au service des clubs et du développement des activités physiques et sportives encadrées. Ce savoir faire, dans le domaine de la formation et de la certification, s'est fait avec le total soutien du Ministère. Il permet aux fédérations de répondre à leur obligation de l'encadrement bénévole mais aussi de l'encadrement rémunéré.

Aujourd'hui la rémunération de l'encadrement sportif est autorisée pour les titulaires d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle, lesquelles doivent répondre à une double condition : intégrer une qualification visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers et être inscrit au répertoire national de la certification professionnelle. C'est dans ce cadre, qu'il nous faut trouver les solutions au maintien et au développement de nos activités.

Les C.Q.P. sont utiles comme premier maillon à la professionnalisation de la branche du sport. Ils sont utiles aux clubs qui cherchent à créer des emplois progressivement pérennes, ils sont utiles aux titulaires qui cherchent à s'intégrer professionnellement sans pouvoir d'emblée accéder aux diplômes d'état.

Mais il faut bien reconnaître l'existence de besoins particuliers au mouvement sportif lesquels ne peuvent tous être réglés par la solution du certificat de qualification, encore moins dans les délais prescrits du 26 août 2007. En effet le C.Q.P. peut se révéler inadapté à répondre à certains besoins d'encadrement de nos clubs. Le mouvement sportif doit pouvoir conserver une capacité à assurer ses propres besoins.

Imaginons la reconnaissance d'un titre qui répondrait à l'ensemble des dispositions légales qui prendrait la responsabilité de la formation, de la certification et des conditions d'emploi limitées pour éviter toute concurrence avec les qualifications professionnelles.

C'est un chantier qu'il semble utile d'ouvrir et sur lequel, avec votre accord, le C.N.O.S.F. pourrait s'engager. »

Bertrand Nardin accompagne l'étude faite par l'U.B.O. sur le suivi de cohorte des Moniteurs Fédéraux. Cette étude pourra donner des pistes sur le poids de ces emplois régionaux.
Confer document.

g) Commission Voile Handi.

Il doit être fait un état de nos Structures proposant l'accueil et l'activité voile auprès d'un public handicapé. Cette liste devra être comparée avec des établissements régionaux proposant des activités aux handicapés et ceci afin de mieux se faire connaître, ce travail a déjà été réalisé dans certains départements (Finistère).

D'autre part, il serait important de créer un label avec cahier des charges signifiant accueil et activités pour personnes handicapées.

h) Centres Labellisés d'Entraînement.

Les sélections se sont déroulées le 22 mai à Brest.
Confer document.

i) Coupe de Bretagne.

A la veille de l'épreuve Dominique Poviac fait le point sur l'épreuve.

494 pré-inscripts.

380 bateaux

140 PAV

9 dériveurs 420

10 Tyka

Sur chaque site se déroulera une soirée festive le samedi soir, grande difficulté de fédérer tout le monde sur un même site.

3) Point sur les Licences.

Aujourd'hui, en comparatif avec le 23 juin 2005.

- 8,1 % Licences jeunes.

- 4,3 % Licences adultes.

4) Informations diverses.

La Ligue Bretagne de Voile sera présente sur le stand des Banques Populaires lors du départ de la Tall Ship Race.

La soirée de la Voile Bretonne aura lieu le 17 novembre prochain au Centre d'Activités Maritimes en Côtes d'Armor.

5) Affiliation.

La Communauté de Communes du Pays d'Aubigné reçoit l'aval des Membres du Comité Directeur présents dans sa demande d'affiliation.

Binic Loisir Nautique reçoit l'aval des Membres du Comité Directeur présents dans sa demande d'affiliation.

Remerciements à Eric Macheras et Patrick Bernard pour leur accueil au Club Nautique de Saint Lunaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h10.

Michel Kerhoas
Président

Eric Tranvouez
Secrétaire Général
